



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projets de règlements d'urbanisme

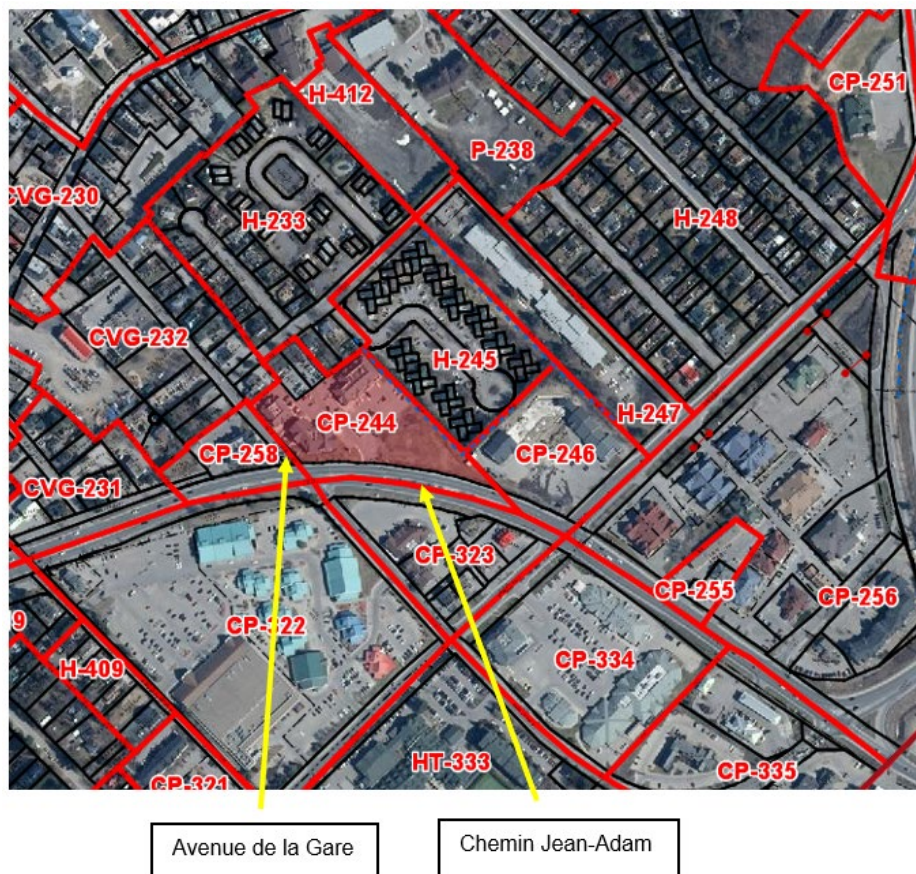
Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Règlement 222-90-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser la sous-catégorie d'usage « Établissement de récréation intérieur (c6d) » dans la zone CP 244;

Ce projet concerne la zone CP 244 et les zones contiguës



- **Règlement 222-91-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier les dispositions concernant les arbres et d'ajouter des dispositions pour encadrer les radeaux de baignade;**

Ce projet concerne l'ensemble du territoire.

- **Règlement 258-15-2023 Règlement 258-15-2023 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 afin de modifier les dispositions sur l'abattage des arbres;**

Ce projet concerne l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **7 mars 2023** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 février 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA